



Sony Xperia Z 2 écran fissuré

Par **patlam33**, le **09/01/2015** à **14:52**

Bonjour, j'ai acheté en 07/2015 un téléphone portable de marque Sony Xperia Z 2 à 700€ que je me suis offert pour mon anniversaire (50 ans). Quelques jours après, suite à une vidéo de mon fils en mode 4K, le téléphone a chauffé et l'écran s'est fissuré, sans que celui ne tombe. En effet ce problème est connu, beaucoup de propriétaires de ce modèle ont eu le même problème que moi, (versus forum), et compte tenu de ce soucis qui est aussi connu de Sony, j'ai décidé de faire appel au SAV; après une galère pas possible pour envoyer mon téléphone chez un prestataire communiqué par sony (le centre d'appels est en Allemagne), cordon electronics pour ne pas le nomer, ceux-ci me disent que le téléphone est tombé, alors qu'il n'y a aucun choc sur la coque, et en quelques sortes pour récupérer mon téléphone, car ne n'en avais pas de rechange, j'ai dû m'acquitter de la facture 150€ qui se rajoute au prix d'achat, ils m'ont adressé un email avec une photo de mon téléphone, pour prouver qu'il y avait un choc, sauf que la photo prise avec un flash, on ne voit rien, absolument rien!!!! je prends soin de ce téléphone comme à la prunelle de mes yeux, quand j'appelle le centre d'appels c'est presque si ils ne se foute pas de vous et en quelques sortes vous disent "et bé tant pis". Je n'arrive pas à avoir une adresse pour cette réclamation! Sony fait la sourde oreille, sté qui se vante de vente des millions de PS4, cependant je gagne ma vie comme bcp et 850€ pour mon téléphone, je suis dépité!! Je m'aperçois que une fois acheté, on vous laisse tomber et c'est presque démerdez-vous!!! Quels sont les moyens que je peux utiliser, car je ne suis pas le seul (une page facebook a été créée, et le plus fort est que ils l'ont mal réparé et je me demande si il est toujours étanche (car il est normalement étanche) qu'est-ce que je peux faire, il n'y a aucune adresse en France pour joindre Sony? dans l'attente de vous lire. Très cordialement

Par **Lag0**, le **10/01/2015** à **23:05**

Bonjour,rn[citation]j'ai acheté en 07/2015 un téléphone portable[/citation]rnJe suppose qu'il faut lire 07/2014 ?rn[citation]j'ai décidé de faire appel au SAV; après une galère pas possible pour envoyer mon téléphone chez un prestataire communiqué par sony [/citation]rnPourquoi ne pas avoir demandé une action en garantie auprès du vendeur ?

Par **moisse**, le **11/01/2015** à **09:34**

Bonjour,rnOn peut acheter directement auprès de SONY, tablettes et Smartphones.rnJe suis à l'inverse satisfait du SAV de ce constructeur qui s'est montré performant et efficace pour ma tablette en panne, avec l'envoi d'un bon de retour et d'un emballage adéquat et d'une réparation sous la semaine.